

la défense, Ottawa. Elle participe activement au programme en vue d'étudier l'expansion, le déplacement et la décomposition des glaces dans les eaux septentrionales. En 1972, la Société royale canadienne de géographie lui décernait la médaille Massey. M. Louis-Édmond Hamelin est actuellement directeur du centre des études septentrionales à l'Université Laval à Québec. M. Hamelin est l'auteur de diverses publications dans le domaine de la géographie canadienne, plus particulièrement du Nord. Il est membre du Conseil législatif des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife. M. Edward A. Horton est actuellement maire d'Étobicoke. Il a un baccalauréat ès arts et une maîtrise en administration des affaires, il est membre de l'Association américaine des travaux publics, de la Chambre de commerce de l'agglomération de Toronto et du Harvard Business School Club. M. Joseph H. MacInnis est un scientifique canadien qui a consacré les dix dernières années à l'étude des hommes qui vivent et travaillent sous la mer. Grâce à ses travaux, il a fourni des connaissances médicales et techniques qui ont facilité certaines des plongées les plus profondes et les plus longues réussies par l'homme.

M. Ian McTaggart Cowan est actuellement professeur de zoologie, doyen de la faculté des études supérieures à l'Université de la Colombie-Britannique et président de la Commission provinciale d'éducation. M. Donovan Miller est président et directeur de la Canadian Fishing Company Limited de Vancouver. Au cours des 35 ans qu'il a consacrés à l'industrie de la pêche canadienne, il a fait partie pendant cinq ans du comité exécutif de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; il fut président du Conseil des pêcheries du Canada et président du Conseil consultatif sur les pêcheries établi par le ministre des Pêches et de l'Environnement. M. Morse est le président du département d'économie politique à l'Université Dalhousie à Halifax. Au cours des 27 dernières années, M. Morse était en rapport avec les départements d'économie politique des universités Acadia et Dalhousie. M. Robert F. Shaw, sous-ministre du ministère fédéral de l'Environnement a eu une brillante carrière, dans l'industrie de la construction et comme fonctionnaire. M. Michel Slivitsky a été récemment nommé directeur du Centre québécois des sciences de l'eau de l'Institut national de la recherche scientifique de l'Université du Québec; il est un spécialiste en hydrologie et des eaux de surface.

M. Foster Todd est président de la Mining Association of Canada. Avant sa retraite en mars 1971, il était directeur général de l'International Nickel Company of Canada Limited.

[Français]*

Monsieur l'Orateur, il s'agit là de Canadiens qui ont certainement fait leur marque, qui évoluent dans diverses sphères de notre société et qui peuvent rendre des services énormes à leurs concitoyens, au sein de ce Conseil créé pour aviser le ministre sur les problèmes de la pollution.

M. l'Orateur suppléant (M. Honey): A l'ordre. L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES RELATIONS OUVRIÈRES, LE CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS OUVRIÈRES, LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE INDUSTRIELLE ET LES COMMISSIONS DE CONCILIATION

La Chambre reprend l'étude du bill C-183, tendant à modifier le Code canadien du travail, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec propositions d'amendement, et de la motion n° 1 (M. Alexander).

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pendant mon exposé avant cinq heures, me fondant sur des recherches un peu hâtives, j'ai exprimé deux affirmations. Au risque de nuire à ma réputation avec mes amis avocats, je dirai maintenant qu'il me faut en modifier une. En d'autres termes, j'ai pu faire un brin de recherche de plus durant la pause de 6 à 8 heures et je suis heureux de rectifier une des affirmations que j'ai faites juste avant 5 heures.

Je disais dans la première que les préambules des bills avaient tendance à disparaître dans les recueils annuels de lois, surtout dans les Statuts révisés du Canada. C'est la déclaration que je veux modifier. Mon autre d'avant 5 heures portait que les préambules qui figuraient dans la loi avant les dispositions n'exerçaient aucun effet législatif. Je demeure de cet avis et, à l'appui de cette thèse, je voudrais vous citer une ou deux sources.

M. Woolliams: Vous feriez bien de vous en tenir à cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je m'en tiens à la seconde affirmation. En toute justice, c'est la première que je dois rectifier. Au cours de la pause j'ai pensé à un cas auquel j'allais me reporter. En examinant la Déclaration canadienne des droits, je lui ai découvert un préambule qui y reste même si cette Déclaration figure comme Appendice III aux Statuts révisés du Canada pour 1970. Remarquez que ce préambule est rédigé dans un langage différent. Il commence par le mot «proclame» comme si le Parlement proclame telle ou telle chose et la décrète ensuite.

Il est vrai que j'ai trouvé bon nombre d'autres lois qui avaient un préambule à l'étape de la présentation du bill, préambule qui est resté au moment où le bill est devenu loi et a été incorporé dans les Statuts révisés du Canada.

L'hon. M. Lambert: Non la loi modificatrice.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est exact. Je signale aussi que mon assertion n'était pas complètement fausse. Dans les Statuts révisés du Canada même la phrase: «Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète» disparaît. Cette phrase apparaît dans les statuts annuels mais non dans les statuts révisés. Je regrette, je parle des Statuts révisés. Je prends une loi au hasard, la loi sur l'expédition du bétail et la formule: «Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada» ne paraît pas dans les statuts révisés.

• (2010)

L'hon. M. O'Connell: Celui-là a-t-il un préambule?